

ECRIRE ET METTRE EN SCENE UN PROCES D'ASSISES

ANNEXES

Académie de NANCY-METZ
Collège St Exupéry - THIERVILLE

Annexe 1 : la plaidoirie de la partie civile

(texte élaboré à partir des copies de Pierre-Yves Miguet, Baptiste Vedel et Emeline Pichon)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, je suis ici pour défendre ce qu'il reste de la vie de Madame Delacelle et de ses enfants qui doivent désormais se débrouiller seules et payer très cher la folie d'un homme infâme et sans scrupules, de ce meurtrier qu'est Claude Gueux.

Que vont-ils devenir, privés de l'amour de cet être cher qui représentait l'âme de la famille ? Vous me direz certainement que le temps effacera cet épisode tragique et douloureux de la vie de ma cliente, eh bien ! Non ! Mme Delacelle et ses enfants vont devoir supporter à jamais le poids de cette absence. N'oubliez pas que M. Delacelle était un homme juste, bon mari, bon père, bon employé, passionné par son métier. Vous avez entendu le témoignage de deux femmes plongées dans la douleur alors que leur vie avec cet homme tolérant, plein d'attentions pour elles et non violent, s'annonçait des plus heureuses.

Non, Mesdames et Messieurs les jurés, cet homme n'a aucune excuse, son acte est impardonnable. C'est un monstre, il n'y a rien d'humain en lui. D'ailleurs, il n'a pas agi de façon impulsive, bien au contraire : son acte a été longuement prémédité, mûrement réfléchi, il a même exposé en détail la manière dont il allait tuer le Directeur. De plus, non seulement l'accusé voulait tuer mais il a choisi pour ce faire le moyen le plus affreux : une hache. N'oubliez pas qu'il a terrassé M. Delacelle en lui assénant cinq coups de hache. Un seul n'aurait-il pas suffi ? Et tout cela pour quoi ? Mesdames et Messieurs les jurés, ce meurtre n'a été orchestré que pour une simple séparation entre deux hommes apparemment très proches. La mort de M. Delacelle ne serait justifiée que par cette séparation !

Bien sûr, vous avez entendu les dépositions des autres prisonniers : « Claude Gueux a eu raison, M. Delacelle l'avait provoqué ! ». Mais ne vous laissez pas influencer par ces témoignages qui discréditent la mémoire du défunt. Ces hommes, qui n'en sont pas à leurs premiers délits, à leurs premiers mensonges, n'agissent-ils pas sous l'effet de la peur, de la peur d'une vengeance ? L'accusé a tout pouvoir sur eux. Ils préfèrent briser un serment de vérité qui ne représente rien à leurs yeux plutôt que d'avoir à craindre l'accusé.

Bien sûr, Gueux accomplissait un travail exemplaire, mais n'agissait-il pas ainsi pour obtenir la confiance de M. Delacelle et mieux le trahir ? N'est-ce pas la preuve du plus grand sadisme ?

Aucune raison ne devrait pousser un homme sain d'esprit à en massacrer un autre. Même si je peux comprendre que Gueux soit rentré dans une profonde colère, on n'a jamais raison de rendre la Justice soi-même, même pour les meilleures raisons du monde.

Pourquoi dire que Gueux a été la victime de M. Delacelle ? Mais quand est-ce que ce sera de sa propre faute ? Quand l'accusé sera-t-il enfin responsable de ses actes ? Quand les assumera-t-il ? Est-il capable de les assumer ? Je réponds « non », Mesdames et Messieurs les jurés. D'ailleurs n'a-t-il pas tenté de se donner la mort lui-même après son crime odieux ? N'a-t-il pas tenté d'échapper à la Justice ? N'est-il pas temps, Mesdames et Messieurs les jurés, qu'enfin Justice soit faite ?

Cet homme, je vous le rappelle, a pris non seulement une vie, mais en plus, il en a anéanti plusieurs autres.

Voilà pourquoi, je vous demande de déclarer Gueux coupable des faits qui lui sont reprochés et d'entendre la voix de Mme Delacelle et de sa fille.

Annexe 2 : le réquisitoire du Procureur
(texte élaboré à partir des copies de Méliandre Brahiti et Maxime Mansuy)

Mesdames et Messieurs les jurés, je tiens tout d'abord à vous rappeler un point essentiel dans ce drame : le meurtre de M. Delacelle est un acte prémédité, c'est un odieux assassinat !

Rendez-vous compte, Mesdames et Messieurs : cet homme (il montre Claude du doigt), cet homme, si je puis encore appeler cet être « homme », a tué de sang-froid et sans remords un autre homme, et ceci avec la quasi-bénédiction des autres prisonniers qui n'ont rien fait pour empêcher le drame !

M. Delacelle, au contraire de l'accusé, était un homme bon, un homme généreux, sans histoires. Il était avant tout un mari exemplaire et un bon père de famille.

Mais ce monstre (il désigne une fois de plus Claude du doigt), ce monstre a enlevé un mari à une femme, un père à deux enfants. Comment cette famille aujourd'hui amputée va-t-elle subvenir à ses besoins puisque Mme Delacelle ne travaille pas ?

Tout le monde appréciait M. Delacelle, il ne méritait pas cette fin atroce...

Claude Gueux n'a pas tué le Directeur, il l'a assassiné et la seule raison à ce geste qu'il nous a donnée est que la pauvre victime a changé le dénommé Albin de quartier. Un changement de quartier est-il une raison pour tuer, pour tuer froidement un de ses semblables ?

Mais pourquoi Albin a-t-il été changé de quartier ? Je me permets de poser cette question puisqu'elle est au centre de tous les débats depuis le début de ce procès. Je pose cette question et je vais y répondre immédiatement...

M. Delacelle a changé Albin de quartier pour le sauver de cette canaille (il montre une nouvelle fois Claude du doigt) qui le privait chaque jour d'une partie de sa ration. Oui, j'ai dit « canaille » Mesdames et Messieurs : Claude Gueux était une canaille, un tyran qui privait de nourriture un prisonnier fragile et sans défense... De plus, l'accusé cherchait à imposer sa loi dans la prison : les gardiens n'avaient même plus d'autorité sur les prisonniers qui n'obéissaient qu'à Gueux !

En séparant Claude Gueux et Albin, M. Delacelle a sauvé Albin d'un voleur aujourd'hui devenu tueur.

Mesdames et Messieurs les jurés, l'accusé est un fou furieux comme le prouvent les cinq coups de hache portés à M. Delacelle : un coup n'aurait-il pas suffi avec la force que possède Gueux ? Celui-ci s'est acharné sur sa victime comme un animal sur sa proie... Mais M. Delacelle était un homme, un homme sans défense !

M. Delacelle, en voulant faire le Bien, a été tué. M. Gueux, en tuant le Directeur, a fait le Mal. C'est pour cela, Mesdames et Messieurs les jurés, que je réclame la peine capitale, la mort de Claude Gueux : celui-ci ne doit plus faire le Mal...M. Delacelle doit être sa dernière victime. Ce dangereux prédateur nuit à la Société et doit être éliminé. Il a pris une vie, on doit lui prendre la sienne afin que Justice soit rendue...

Annexe 3 : la plaidoirie de la défense
(texte élaboré à partir des copies d'Elisée Chazal et Emilie Nieder)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, je tiens à retracer devant vous la succession d'épreuves qu'a endurées mon client. Ces dernières ont poussé un homme calme et respectable à tuer.

Tout d'abord, mon client a été une victime de la société, ne sachant ni lire, ni écrire. Un hiver, la faim, ainsi que la misère, le poussèrent à voler. Cet acte plein de désespoir fut animé par l'instinct de survie et par l'amour qu'il portait à sa famille. Cependant, il a été condamné à cinq ans de prison. Cinq ans, cinq ans... Cinq ans sans savoir ce que deviennent sa femme et son unique enfant !

Mesdames et Messieurs les jurés, vous rendez-vous compte de la sévérité dont la Justice a fait preuve ? Mon client a été une victime, une victime de la Justice. Quelles auraient été vos réactions si, un jour, on vous arrachait à votre famille pour vous envoyer en prison alors que vous n'aviez agi que pour sauver cette famille ?

Claude Gueux fut donc incarcéré à la prison centrale de Clairvaux. Dans cet établissement, les prisonniers sont délaissés, plongés dans la solitude avec pour seule occupation un travail acharné dans les ateliers. Malgré ces conditions de vie plus que difficiles, je tiens à souligner que mon client a toujours eu un comportement remarquable, une conduite irréprochable et, bien entendu, il ne manqua jamais de respect à Monsieur Delacelle et à ses collègues.

Dans cet univers difficile qu'est la prison, mon client est parvenu à se faire un ami, un dénommé Albin, qui, certes, ne remplaçait pas sa famille, mais avec lequel il entretenait d'excellentes relations. Ils étaient très proches...

M. Delacelle décida alors d'enlever son ami à mon client, cela sans aucun scrupule et surtout sans la moindre explication, comme si Claude Gueux n'avait pas assez souffert, comme si M. Delacelle prenait du plaisir à voir souffrir Claude Gueux, à le détruire...

Un énorme sentiment de frustration s'empara alors de mon client : il chercha son ami, interrogea les autres prisonniers, le gardien de son quartier, et, enfin, le Directeur. Celui-ci le méprisa, ne daigna pas lui répondre et alla jusqu'à le tutoyer !

Ne croyez-vous pas que, même en prison, tout homme a droit au respect ? En effet, les prisonniers sont des hommes et non des animaux ! Tout homme a donc droit à une explication lorsqu'il la demande. Un « parce que » ne suffit pas à se débarrasser d'une question gênante. Le comble est que Claude Gueux écope du cachot à cause de ses questions incessantes qui « dérangent » l'agréable vie de M. Delacelle : mon client ne vous inspire-t-il pas de la pitié ?

Le Directeur des ateliers n'aurait pas dû laisser Claude dans un tel désespoir et un tel mal-être qui le fit alors entrer dans une fureur incontrôlable approuvée par l'ensemble des prisonniers.

Mon client est donc devenu un autre homme et a songé à l'assassinat de M. Delacelle. Seulement, je vous demande, Mesdames et Messieurs les jurés, pourquoi un homme aussi calme et discipliné peut aller jusqu'à tuer. Je ne vois qu'une réponse à cette question : la haine, un terrible sentiment de haine envers M. Delacelle, homme méprisant et mauvais avec les prisonniers qu'il avait en charge. Le Directeur a en quelque sorte assassiné mon client par ses paroles blessantes et sa cruauté, Claude Gueux lui alors rendu la pareille...

Mon client est la seule victime de ce crime : tout d'abord, il est une victime de la Société ; ensuite il est une victime de la Justice, de notre Justice ; et enfin, il est une victime de M. Delacelle...

Aujourd'hui, quelque part dans ce pays, une femme et un enfant attendent le retour de Claude Gueux dans l'espoir de fonder à nouveau une famille... Si vous condamnez à mort mon client, ce n'est pas seulement un homme que vous condamnez mais aussi une famille entière...

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames et Messieurs les jurés, de faire preuve d'indulgence, non pas à l'égard d'un criminel, mais à l'égard d'un homme malheureux et délaissé par la vie, à l'égard, surtout d'une victime, rien que d'une victime...